



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
4 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2023**

7-10 février 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Prorogations des programmes de pays en cours

#### Note du secrétariat

#### Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration i) de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, faisant suite à une prorogation de six mois, et ii) de la prorogation de 10 mois du programme de pays pour la Mauritanie, faisant suite à une prorogation de deux mois, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

La présente note expose également au Conseil d'administration les raisons motivant la proposition de prorogation de 10 mois du programme de pays pour le Brésil, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; la proposition de prorogation de 10 mois du programme de pays pour la Gambie, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; ainsi que la proposition de prorogation de 10 mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de 11 mois. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations.

#### *Projet de décision*

##### *Le Conseil d'administration*

1. Prend note de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui fait suite à une prorogation de six mois ; et de la prorogation de 10 mois du programme de pays pour la Mauritanie, qui fait suite à une prorogation de deux mois, toutes deux approuvées par la Directrice générale et présentées dans le tableau 1.

\* E/ICEF/2023/1.

Nota : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



2. *Approuve* la prorogation de 10 mois du programme de pays pour le Brésil, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; la proposition de prorogation de 10 mois du programme de pays pour la Gambie, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; ainsi que la prorogation de 10 mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de 11 mois, lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2.

Tableau 1  
**Prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Mauritanie	Mars 2018- février 2023 <i>(comprenant une prorogation de deux mois)</i>	De mars à décembre 2023 <i>(prorogation de 10 mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une prorogation de 10 mois du descriptif de programme de pays (DPP) permettra au bureau de pays de la Mauritanie de veiller à ce que celui-ci se fonde sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de garantir la mise en place d'un processus consultatif et participatif en vue de la finalisation du nouveau descriptif de programme de pays pour la période 2024-2027.</li> <li>– Cette demande de prorogation a été coordonnée avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui présenteront également les nouveaux descriptifs de programmes de pays à leur conseil d'administration respectif en septembre 2023.</li> </ul>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2018- juin 2023 <i>(comprenant une prorogation de six mois)</i>	De juillet à décembre 2023 <i>(prorogation de six mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cette demande de prorogation s'inscrit en droite ligne de l'approbation, par la Plateforme de collaboration régionale des Nations Unies (Groupe des directeurs régionaux pour le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF), de la demande officielle d'une nouvelle prorogation de l'actuel plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en faveur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une durée de six mois, du 30 juin au 31 décembre 2023, soumise par l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir l'échelonnement entre l'achèvement et l'approbation par le Gouvernement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> <li>– Cette demande de prorogation a été coordonnée avec l'UNFPA et le PNUD, qui présenteront également les nouveaux descriptifs de programmes de pays à leur conseil d'administration respectif en septembre 2023.</li> </ul>

Tableau 2  
**Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l’approbation du Conseil d’administration**

<i>Programme de pays recevant une aide de l’UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Afghanistan	2015-février 2023 (comprenant trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de 11 mois)	De mars à décembre 2023 (prorogation de 10 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cette demande de prorogation vise à garantir que le descriptif de programme de pays est conforme au Cadre d’engagement transitionnel des Nations Unies 2022 et se fonde sur celui-ci.</li> <li>– La prorogation a été coordonnée par l’équipe de pays des Nations Unies pour l’ensemble des organismes membres du Comité exécutif (PNUD, UNFPA et UNICEF) et approuvée par les directeurs régionaux.</li> </ul>
Brésil	2017-février 2023 (comprenant deux prorogations, respectivement d’un an et de deux mois)	De mars à décembre 2023 (prorogation de 10 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cette demande de prorogation vise à permettre l’alignement du programme de coopération avec le Brésil sur le calendrier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont le processus de planification est toujours en cours.</li> <li>– La demande de prorogation a été coordonnée avec les organismes membres du Comité exécutif et leur permettra de soumettre les descriptifs de programme de pays à leur conseil d’administration respectif en septembre 2023.</li> </ul>
Gambie	2017-février 2023 (comprenant deux prorogations, respectivement d’un an et de deux mois)	De mars à décembre 2023 (prorogation de 10 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cette prorogation est sollicitée afin que le descriptif de programme de pays puisse raisonnablement se fonder sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devrait être disponible au début du premier trimestre de 2023.</li> <li>– La prorogation a été approuvée par les directeurs régionaux pour l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Ouest en charge de la Gambie, par l’intermédiaire du Bureau de la coordination du développement en Afrique et du coordonnateur des Nations Unies en Gambie, et se fonde sur la demande de prorogation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable soumise par le Gouvernement.</li> </ul>

---

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>– L'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA s'inscrivent en droite ligne de cette décision, et présenteront chacun leur descriptif de programme de pays à leur conseil d'administration respectif à la même période.</p>

---